

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(17\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin au ministre de l'Instruction publique, 15 avril 1876](#)

## Jean-Baptiste André Godin au ministre de l'Instruction publique, 15 avril 1876

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [15 avril 1876](#)

Lieu de rédaction [Guise \(Aisne\)](#)

Destinataire [Waddington, William \(1826-1894\)](#)

Lieu de destination [Paris](#)

### Description

Résumé Godin informe le ministre qu'on lui a appris qu'on renvoyait des élèves de l'école de Lesquielles-Saint-Germain et qu'on lui a communiqué une lettre de l'inspecteur d'Académie à l'instituteur de l'école qui ordonne à ce dernier de renvoyer les enfants les plus jeunes au-delà du nombre de 45 élèves et lui signale que la municipalité recherche un local pouvant accueillir l'excédent d'élèves (lettre copiée sur le folio 374v). Godin informe le ministre qu'un local avait été refusé à la commune. Il estime que le moyen employé pour forcer la commune à aménager une école a pour conséquence de laisser vagabonder dans les rues les élèves refusés. Il lui demande d'intervenir.

### Mots-clés

[Éducation](#)

Personnes citées [Delsart \[monsieur\]](#)

Lieux cités [Lesquielles-Saint-Germain \(Aisne\)](#)

### Informations sur le document source

Cote [FG 15 \(17\)](#)

Collation [3 p. \(375r, 376v, 374v\)](#)

Nature du document [Copie à la presse d'un manuscrit](#)

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Guise le 17 Avril 1876

À Monsieur le Ministre  
de l'Instruction publique.

Monsieur le Ministre  
et ancien collègue,

On m'a entretenu ces jours  
derniers du renvoi d'un assez grand  
nombre d'enfants des écoles de Lesquelles  
St Germain, et l'on m'a communi-  
qué à ce sujet une lettre de M.  
l'Inspecteur de l'Instruction primaire,  
en me demandant ce qui était à faire  
pour obtenir que les enfants ne fussent  
pas privés de l'Instruction qui leur  
est nécessaire.

Il paraît que la commune de  
Lesquelles se serait empressée de faire  
choix d'un local pour servir d'école  
à ces enfants renvoyés, conformément  
à l'invitation qui lui en était faite;  
mais on aurait refusé ce local comme  
ne réunissant pas les conditions exigées.  
Il en résulte qu'aujourd'hui tous

ces enfants vagabonderent dans les rues  
et sont privés de tout enseignement.

Je compte bien, Monsieur le  
Ministre, que ces dispositions sont  
contraires aux sentiments qui vous  
animent en faveur de l'Instruction  
publique. Je vous bien croire qu'on  
a eu l'intention de forcer la commune  
de Lesquelles St Germain à construire  
une nouvelle école, afin d'y améliorer  
l'Instruction, mais vous trouverez,  
je pense, que les moyens employés  
manquent, quant à présent, leur but.  
Vous apprécierez Monsieur le Ministre  
Quant à moi, il m'a semblé que  
le mieux était de soumettre cette  
affaire à votre sage appréciation.  
Je vous remets donc, sous ce pli,  
copie de la lettre qui a donné lieu  
à cet état de choses.

Veuillez agréer, Monsieur le  
Ministre et ancien collègue, l'assu-  
rance de mes sentiments dévoués.

Godin

## Inspection primaire

Nervins le 15 Mars 1870

Monsieur l'Instituteur,

J'ai l'honneur de vous informer que M. le Préfet a décidé qu'à partir du 1<sup>er</sup> Avril prochain l'école des garçons de Serquielles St Germain sera ouverte à 41 enfants seulement. Tous ceux qui excèdent ce nombre devront être renvoyés en commençant par les plus jeunes. Vous aurez soin de vous conformer ponctuellement à cette décision dès le jour indiqué.

La municipalité est invitée à rechercher et à proposer un local convenable où serait reçu l'excédant des élèves en attendant que des mesures aient pu être prises pour une installation définitive dans le plus court délai.

Je vous prie de m'accuser réception de la présente notification.

Recevez, Monsieur l'Instituteur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'inspecteur de l'Instruction primaire  
Signé : Delbart